

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 59 (1962)
Heft: 5

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

AVIS

Concours de ruchers

Les sections de la Glâne, Veveyse, Gruyère et Haute Broye, ont été désignées pour le concours des ruchers en 1962.

Les participants à ce concours voudront bien envoyer leurs inscriptions *jusqu'au 15 mai 1962* à M. Edmond Bassin à *Marchissy Vaud*, nouveau membre du comité central.

Service des pesées et contrôle du miel

Les indications relatives à ces services seront transmises à l'avenir à M. Victor Bohnet, avenue Tourbillon 26, à *Sion*, nouveau membre du comité central.

Bibliothèque

Un avis ultérieur indiquera la date de transfert de notre bibliothèque de Fribourg à Romont. Ce service a été confié à M. Georges Chassot à *Romont (Fribourg)*, également nouveau membre du comité central.

RAPPORT DE GESTION DE 1961 PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLEE DES DÉLÉGUÉS DU 10 MARS 1962

Messieurs les délégués,

En ouvrant cette 86e assemblée j'ai l'honneur de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue et de me permettre de faire appel à votre sincère collaboration afin que nos délibérations soient objectives et fructueuses, vu l'importance des objets portés à l'ordre du jour.

Par la voie de notre journal vous avez été informés du décès de notre membre du comité central M. Fortuné Ridoux ; il m'échoit le devoir bien douloureux de rappeler la mémoire de ce collègue.

Fortuné Ridoux est entré au CC en 1959 ; il a rempli avec dévouement les fonctions de membre du jury au concours de ruchers ; il a été chef du contrôle des miels et rédacteur des « Conseils aux débutants ». Il a accompli ces diverses tâches avec diligence et amour de la fonction ; il nous a ainsi fait apprécier ses qualités d'organisateur et ses grandes connaissances apicoles.

Hélas ! la Providence en a décidé autrement ; elle nous a ravi,

bien trop tôt, un précieux collaborateur. Nous garderons de Fortuné Ridoux un agréable souvenir et, pour honorer sa mémoire et celles des trop nombreux sociétaires qui nous ont été enlevés par la « grande faucheuse », je vous prie de bien vouloir vous lever.

Administration

Notre Fédération compte à ce jour 4894 membres se décomposant comme suit : Fédération vaudoise 1587, Jura bernois 887, Fédération fribourgeoise 862, Fédération valaisanne 666, Fédération neuchâteloise 579 et la genevoise 313. Avec un peu de bonne volonté et de travail dans les sections nous espérons atteindre le nombre de 5000 porté au budget.

Selon les dispositions statutaires, l'assemblée devra aujourd'hui procéder au remplacement de M. Gonet Auguste et de votre serviteur ; il en résultera donc un rajeunissement des cadres et cet apport de sang nouveau ne manquera pas de favoriser le développement de notre association.

M. Gonet Auguste est entré au comité central le 13 mars 1948 ; préposé aux vétérans et membre du jury, représentant la SAR aux concours de ruchers. Nous n'avons eu qu'à nous féliciter du dévouement et de la sincérité apportée à l'accomplissement de ces tâches.

Ce collègue Auguste est un passionné apiculteur ; il a toujours œuvré avec clairvoyance et impartialité ; ses avis émanant d'une personnalité travaillant près de la nature étaient écoutés et souvent déterminants, et c'est avec de sincères sentiments qu'en mon nom personnel et au nom des membres du CC je lui exprime mes remerciements et ma reconnaissance.

Durant l'exercice écoulé, le bureau a été convoqué à deux reprises et le comité central a délibéré pendant neuf séances (si ces dernières ont été plus nombreuses, nous le devons à l'abondance des matières).

Après avoir examiné les comptes de 1961 vous aurez été certainement surpris par l'important déficit de 5982 fr. D'aucuns attendent certainement des éclaircissements sur ce chiffre. En conséquence, en complément du rapport fait par la commission de gestion, je me dois de vous renseigner au mieux.

Notre journal, qui est très bien rédigé grâce au travail souvent désintéressé de notre rédacteur, a subi les augmentations découlant de notre haute conjoncture, soit sur les salaires, le papier, les charges sociales, etc. D'autre part, par suite des nombreux communiqués arrivés à la rédaction, il vous a été servi quatre numéros de quarante pages.

J'ai toujours considéré notre journal comme l'âme de la Société romande d'apiculture et, dans une année vraiment déficitaire au

point de vue production, nous devons chercher à garder nos abonnés en les gratifiant d'une revue toujours plus intéressante. De ces divers facteurs il résulte que nous avons eu à régler un dépassement de 1737 fr. Quant à la propagande pour la vente des miels, malgré nos pressantes démarches auprès des autorités fédérales compétentes, il ne nous a été accordé aucune subvention jusqu'à ce jour et nous continuons à enfoncer le clou dans l'espoir que, dans le courant de l'année, il soit donné une suite favorable à notre demande. Entre temps, il est évident que nous avons payé à l'Office suisse de propagande pour la vente des produits agricoles à Zurich la facture y relative et la dépense supplémentaire, portée sur cet exercice, s'élève à 1740 fr. Le poste dépenses diverses que vous avez peut-être considéré comme trop élevé a été enflé par des frais extraordinaires se rapportant au 100e anniversaire de la VDSB, au 75e anniversaire de la Genevoise et au 75e anniversaire de la Lausannoise, remise de souvenirs et frais de délégation ; congrès de Madrid ; séance spéciale avec les présidents des fédérations, les inspecteurs cantonaux et le Dr Wille. Ces dépenses extraordinaires ascendent au montant de 1600 fr. environ. Il a fallu également procéder à la remise des pouvoirs de l'ancien au nouvel administrateur : déménagement et souvenir environ 600 fr. De plus, le supplément de prime d'assurance pour l'exercice 1962, soit la somme de 300 fr., a été payé sur 1961.

Notre administrateur, M. Merminod, qui a vraiment pris sa tâche à cœur, sera tout à l'heure à votre disposition pour tous les renseignements que vous désirez obtenir.

Messieurs les délégués, je vous prie de croire qu'il eût été beaucoup plus agréable pour moi et pour ma dernière année de présidence, de vous présenter des comptes bouclant avec un meilleur résultat et non pas avec une diminution de fortune de l'ordre de 4310 fr. 96. Je regrette que tel ne soit pas le cas, mais au vu des renseignements ci-dessus, vous aurez constaté que notre caisse a été mise à contribution pour le paiement de certaines dépenses extraordinaires que nous ne pouvions éluder et qui sont inhérentes à l'administration d'une société de l'importance de la nôtre.

Par contre, grâce à la confiance que vous nous avez accordée en 1961 en votant l'augmentation de la cotisation et avec le resserrement de différentes dépenses, nous vous présentons, pour 1962, un budget équilibré.

Concours de ruchers

Seize apiculteurs se sont inscrits pour participer à ce concours. Nous les félicitons et espérons qu'ils auront tiré de précieux enseignements de cette joute apicole. Seules les circonscriptions 9 et 10 restent encore en lice. Le CC devra donc, cette année déjà,

se pencher sur les modifications éventuelles à apporter au règlement établi en 1952 ou peut-être se prononcer sur l'opportunité du maintien de ces concours.

Aide suisse à l'apiculture

Suivant les décisions prises à l'assemblée des présidents des fédérations, des inspecteurs cantonaux, du 23 mars 1961, à laquelle assistaient M. le Dr Wille et le CC, le poste de conseiller en apiculture a été mis au concours par la voie de notre journal. J'ai reçu quatre offres émanant de MM. Th. Rucksthul, St-Cergues, Armand Bourquin, Yverdon, P. Friedland, La Chaux-de-Fonds et Maquelin Forch. Ces offres ont été directement adressées, en date du 20 mai 1961, à la Division fédérale de l'agriculture à Berne.

Suivant le communiqué paru dans le journal de ce mois, vous avez appris que M. Bourquin avait été nommé conseiller en apiculture pour la Suisse romande.

J'aurai le plaisir de vous le présenter et de le féliciter après avoir épuisé notre ordre du jour. M. Bourquin est entré en fonctions le 1er janvier écoulé et, avec M. Schneider, ils entretiendront notre auditoire sur la « sélection des races d'abeilles et organisation du rucher d'essai à Plagne (J. B.) ».

Exposition nationale suisse 1964

Du procès verbal de la séance de la commission agricole du 3 octobre 1961, il ressort que sur le plan de financement une étude approfondie a permis d'admettre comme prix moyen au m², tout compris, exposition prête, un montant de 600 fr. C'est-à-dire que l'exposition prend à sa charge la préparation du terrain ; elle installe les conduites, l'électricité, jusqu'à la limite des sections ; avec l'exposant, elle participe à l'édification du gros œuvre. L'exposant paie le reste, soit les frais d'aménagement intérieur, les frais d'acquisition des objets d'exposition et les frais de démolition. Ces renseignements ne sont pas suffisamment précis pour que le CC puisse pousser l'étude du complexe problème d'aménagement et de financement. En effet, nous ne connaissons pas encore l'emplacement exact qui nous sera réservé et nous ne sommes pas mieux renseignés sur la construction et les installations que l'exposition espère pouvoir mettre à notre disposition. En conséquence, la commission qui aura à s'occuper de cette exposition devra agir avec une grande prudence en tenant compte de nos possibilités financières.

D'autre part, je puis vous informer que l'Association suisse des fabricants de matériel apicole, présidée par M. Emile Erni, Saland Zurich, a décidé de ne pas exposer à Lausanne en 1964, faute de fonds.

La commission ad hoc qui fonctionnera devra donc tenir compte de toutes ces considérations, établir cette année un projet avec devis aussi complet que possible.

Une fois tous ces éléments réunis, le CC pourra prendre position et soumettre au comité de la Fédération suisse des sociétés d'apiculture ces projets, tant d'aménagement que de financement, afin que toutes les décisions qui interviendront au sujet de cette importante question puissent vous être communiquées, au plus tard, à l'assemblée des délégués de 1963.

Rapports des sections

Quarante et une sections m'ont retourné les rapports dûment remplis ; manquent les rapports des sections du Gros de Vaud, de la Haute-Broye, de la Menthue, du Pays d'Enhaut et du Val-de-Ruz, ce qui est regrettable, car, je le répète, il est indispensable que nous connaissions la composition des comités. Je félicite les membres des comités des sections de Payerne et de la Basse-Broye qui ont travaillé avec diligence pour la fusion de ces deux groupements, car cette union ne manquera pas de rendre plus vivante et plus prospère la nouvelle société.

En parcourant ces rapports, il m'a été donné de constater que la récolte 1961 a été une des plus misérables depuis bien des années : la moyenne est de 1 à 3 kilos. Ce n'est certes pas encourageant pour les mouchiers que de se trouver également dans l'obligation de comptabiliser des déficits et cette situation ne manque pas de créer un certain découragement et partant de porter ombrage au développement de l'élevage des abeilles. Toutefois, malgré ces années vraiment déficitaires, qui ne doivent pas vous permettre de désespérer, il faut se pencher à nouveau sur le bel art, qui vous est acquis, d'élever des avettes en souhaitant que Dame Nature comble nos butineuses d'une récolte qui ramène de la joie dans vos ruchers.

Tout à l'heure, je vous donnerai connaissance des vœux émis par quelques sections.

Messieurs les délégués, j'arrive au terme de mon mandat et avant de déposer mon harnais, je me dois de vous exprimer ma gratitude sincère pour la confiance que vous m'avez témoignée durant mon activité au CC. Je n'aurai garde d'oublier d'associer à cette reconnaissance mes collègues anciens et actuels du comité pour la franche et intelligente collaboration qu'ils m'ont toujours réservée et je puis vous affirmer qu'il circule suffisamment de venin d'abeilles dans mes veines pour que je demeure non seulement en pensée au milieu des apiculteurs romands, mais également de tout cœur.

A tous, merci.

Paul Meunier, président.

Liste des vétérans S. A. R. promotion 1962

50 ans d'activité

Bohnenblust Lina
Borgeaud Benjamin
Zuber Pierre
Yerly Raymond

Haefliger Louis
Piaget Edouard
Humbert Paul

35 ans d'activité

Hänni Jean
de Cérenville Berthe
Flück Georges
Gilliéron Armand
Monod Paul
Stoudmann Aimé
Wenger Ernest
Gonthier Charles
Challandes Emmanuel
Ecole cant. d'agriculture Cernier
Zucher Auguste
Mutruz Charles
Droux Othmar
Durgniat Marc
Marlétaz Jean
Bollé Ernest
Maillard Joseph
Indermühle Louis
Späni Jean
Hugentobler Traugott
Gremaud Alexandre
Henchoz Edouard

Pilet Arthur
Vuillème Marcel
Ischer Albert, Vve
Roy François
Mme Merlin Jules
Pasche Marcel
Hagnauer Hermann
Brot Charles
Jaccard Jules
Campiche Jules
Dupuis Fernand
Fiaux Edouard
Lambercy Alfred
Ecole d'agriculture Marcelin
Liron Ernest
Landry Flora
Moser Hermann
Suter Gaston
Bigler Gottlieb
Bugnon Paul
Olivier Henri

Le préposé aux vétérans : *Aug. Gonet.*

NOTRE MIEL ET SA CONSERVATION

Est-il opportun de traiter ce sujet alors que la récolte de 1961 fut, de façon générale, déficitaire, et que chez bon nombre d'apiculteurs, le miel n'existe plus qu'à l'état de souvenir ?

Si tel est bien le cas pour certains d'entre nous, il n'en est pas moins vrai que des questions relatives à la conservation du miel nous parviennent tant de milieux apicoles que de la clientèle fidèle au miel suisse. Au reste, il est un peu de règle que deux années mauvaises ou médiocres soient suivies d'une bonne et comme l'espoir ne coûte rien et que le temps passe très rapidement, il faut bien envisager déjà que le miel de 1962 coulera bientôt à flots dans nos bidons et qu'il importera à chacun de le récolter et de le stocker en vue de sa conservation, dans les conditions les plus favorables.

Nous ne répéterons pas ici, par le détail, la composition exacte du miel ; il nous suffit pratiquement de savoir que la teneur normale en eau d'un miel mûr et par conséquent propre à sa conserva-

tion est estimée à 18 %. Il nous importe également de savoir qu'en général, le miel de fleurs est riche en pollen et pauvre en spores de champignons, tandis que celui de forêt est riche en spores de champignons. Le miel de montagne réunit avantageusement les deux compositions, pollen et spores de champignons.

Si pour assurer une conservation parfaite à notre miel de fleurs, sa teneur en eau ne doit pas excéder 18 %, à plus forte raison l'apiculteur doit-il s'assurer qu'un miel de forêt ne contient pas d'eau en excès pouvant favoriser la fermentation. Sans doute, il n'est pas aisé aux apiculteurs amateurs de déterminer la teneur exacte en eau de leur miel ; ils savent, par contre, que le miel operculé des hausses ne contient pas en saison normale d'eau en excès. Cependant, dans une étude sur les altérations et la conservation du miel, le laboratoire de recherches apicoles de Nice, par la plume de M. Barbier, signale des cas d'operculation de miel incomplètement concentré avec teneur en eau variant de 20 à 25 %. Dans ces conditions, ce miel ne pourra pas se conserver et sa cristallisation sera rendue difficile. On sait en effet, que les deux principaux sucres contenus dans le miel sont le glucose à cristallisation rapide et le lévulose à cristallisation difficile. Si le miel a un excédent d'eau supérieur à la norme admise de 18 %, le lévulose se trouvant dilué, il s'établit un déséquilibre dans le rapport lévulose/glucose, la cristallisation ne peut avoir lieu et l'excédent d'eau provoque la fermentation. Le même phénomène se produit avec du miel bien mûri, extrait dans de bonnes conditions mais entreposé dans un local humide. Etant hygroscopique, notre miel absorbe l'humidité du local et l'équilibre dans sa composition normale étant rompu, la fermentation intervient. Parfois le lévulose apparaît à la surface du récipient sous une forme liquide tandis que la glucose reste dans le fond, sous forme de pâte. Pour le profane, un tel miel est suspect et rapidement il le taxera de produit frelaté.

Comme on le voit, la proportion d'eau contenue dans le miel joue un rôle important pour sa conservation. Dans les conseils aux débutants de février 1962, la manière d'établir la densité du miel a été relevée ; c'est un moyen pratique à la disposition de l'apiculteur qui ne devra pas tolérer une densité inférieure à 1,4—1,5 suivant la température.

Si de grandes mielleries ou de grandes exploitations disposent d'appareils leur permettant facilement de réduire l'excédent d'eau contenu dans le miel, dans leur grande majorité les apiculteurs ne sont pas outillés pour le faire. Ces derniers, en dépit de cas exceptionnels signalés plus haut, obtiendront à quelques exceptions près, un miel parfait s'ils n'extraient que les rayons complètement ou en grande partie operculés. On préconise aussi, dans le but de sous-

traire l'excédent d'eau, de faire égoutter le miel extrait dans de larges récipients situés dans un local à air sec et chaud, l'eau étant partiellement absorbée par ce dernier. Et si envers et contre tout l'apiculteur dispose d'un miel à densité trop faible, il s'abstiendra de le mettre sur le marché.

A certaines altitudes du Jura, sous l'effet d'un automne très clément en 1961, des miellées de forêts plus ou moins abondantes ont permis à nos abeilles de faire tardivement une abondante récolte. Par sa composition même, ce miel exigeait une forte évaporation, tâche au-dessus des forces de nos abeilles à cette époque. La longueur et la fraîcheur des nuits ne permettant plus une évacuation régulière de l'excédent d'eau par un nombre déjà réduit de ventileuses, le miel extrait était de densité trop faible et ne pouvait donner entière satisfaction au consommateur en vue de sa conservation durant l'hiver.

Les indications qui précèdent n'ont d'autre but que celui de chercher à maintenir à notre miel suisse, sa valeur par sa qualité.

Face aux importations massives de miels étrangers qui toujours davantage inondent notre pays, il faut que notre miel indigène continue de s'imposer par sa qualité, sa finesse et sa propreté, indépendamment d'un prix relativement élevé. La clientèle qui pour d'excellentes raisons accepte de payer un prix trois ou quatre fois plus élevé pour notre miel suisse que pour celui de provenance étrangère, ne doit pas être déçue. D'autre part, il n'appartient pas non plus aux apiculteurs suisses de dévaloriser par ignorance ou par négligence cet incomparable produit qu'est le miel.

G. Matthey.

Maladies des abeilles en mars 1962

Acariose

<i>Canton/district</i>	<i>Localité</i>	<i>cas</i>	<i>Canton/district</i>	<i>Localité</i>	<i>cas</i>
<i>Argovie</i>			<i>Lucerne</i>		
Bremgarten	Büschikon-Tägerig	1	Entlebuch	Escholz matt	2
Brugg	Unterlunkhofen	1			
Muri	Windisch	1			
	Bettwil	1	<i>Saint-Gall</i>		
<i>Bâle-Campagne</i>			Gossau	Engelburg	1
Sissach	Ormalingen	1		Gossau	1
<i>Glaris</i>			Ober rheintal	St. Margrethen	1
			Unterrheintal	Au	1
	Bilten	2		Thal b/Rheineck	1
<i>Berne</i>			<i>Schwyz</i>		
Berthoud	Berthoud	1	Einsiedeln	Egg/Einsiedeln	1
Konolfingen	Bowil	2	March	Galgenen	1
	Vielbringen	1		Wangen	1
Nidau	Studen	1	Schwyz	Sattel	1
La Neuveville	Nods	1			

<i>Canton/district</i>	<i>Localité</i>	<i>cas</i>	<i>Canton/district</i>	<i>Localité</i>	<i>cas</i>		
<i>Soleure</i>			Loque américaine				
Gösgen	Nd. Erlinsbach	1	<i>Argovie</i>	Laufenburg	Kaisten		
Lebern	Granges	1					
Thierstein	Günsberg	1		<i>Berne</i>	Berthoud	Alchenstorf	
	Bärschwil	1					Oberhasle
<i>Thurgovie</i>			<i>Tessin</i>		Valle Maggia	Avegno	
Bischofszell	Neukirch a/Th.	1					<i>Fribourg</i>
Frauenfeld	Frauenfeld	1		<i>Vaud</i>	Orbe	Orbe	
Münchwilen	Braunau	1					
Weinfelden	Andhausen-Berg	1					
<i>Zoug</i>							
	Menzingen	1					
<i>Neuchâtel</i>							
Boudry	Chambrelieu	1					
<i>Vaud</i>							
Yverdon	Ependes	1					
	Molondin	1					
	Valeyres sous Montagny	1					
Lavaux	Chexbres	1					



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour mai 1962

Dame nature, soit caprice, soit oubli, a retenu plus que de raison le vilain bonhomme hiver ! Aujourd'hui encore, quelques flocons se mêlent, indécis et gênés, à la pluie fine qui tombe d'un ciel maussade. Aurons-nous des Pâques blanches ?

Il y a une semaine, la première hirondelle s'est posée sur les fils électriques alors que des bandes d'étourneaux grasseyaient sur le toit voisin, puis emportés soudain par un vol rapide, ils sont partis désespérés de voir s'éterniser cette parure hivernale.

Résigné, j'ai fureté dans ma bibliothèque pour y retrouver le bulletin de mai 1961.

Il y a exactement une année, notre camarade regretté, Fortuné Ridoux, commençait ainsi son conseil aux débutants : « 15 avril 1961 ! Les immenses et splendides bouquets blancs des cerisiers, les tapis d'or des champs, étalent leur magnificence. La campagne est de toute beauté. Ces journées d'avril sont les plus belles qu'il nous ait été donné de voir... »

Quel contraste et quel changement ! Celui qui hier encore enivrait la nature et proclamait intensément sa joie de vivre, n'est plus. En nous quittant il a fait vibrer sa foi et son enthousiasme devant les beautés du Créateur.